

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Procès Verbal de la séance du 06 septembre 2022**

**Présents :** 11

L'an deux mille vingt-deux et le six septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Votants:** 11

**Sont présents:** Daniel POMIES, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Sophie ROBERT, Jean-Luc ASTUGUES, Philippe CHARLIER, Raymond DELPIC, Simone LAMARQUE, Jean-Pierre LAMOTHE, Frank MONTAUBAN, Martine SERRES, Yaël SMERZ

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jasmine PUCH-NEDELLEC

---

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- Délibération sur la modification du tableau des emplois
- Décision pour l'application Panneau Pocket
- Questions diverses

**1- Délibération sur la modification du tableau des emplois**

Considérant que le temps de travail de Madame DELPRAT Gisèle, agent d'entretien, qui est de 1h30 hebdomadaire n'est pas suffisant pour effectuer le nettoyage de la mairie, de la salle du conseil ainsi que des sanitaires, Monsieur le Maire propose d'augmenter son temps de travail à 2h00 hebdomadaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le temps de travail de Madame DELPRAT à 2h00 hebdomadaires.

**2- Décision pour l'application Panneau Pocket**

L'application Panneau Pocket est une application qui permet à la Mairie d'envoyer des notifications instantannées aux habitants pour chaque nouvelle alerte ou information.

Après en avoir discuter, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à l'application Panneau Pocket.

**3- Question diverses**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prolongations des arrêts maladies de Madame DELPRAT ainsi que de Madame DELPIC. Il informe également le conseil sur l'arrivée d'une remplaçante sur le poste de secrétaire de mairie.
- Le Conseil fait un point sur la manifestation 'Festimouv' qui aura lieu le 17 septembre sur la commune et confie la mission à Monsieur le Maire d'établir les arrêtés d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire ainsi qu'un arrêté interdisant la circulation dans le centre du village pour la journée.
- Suite au devis reçu par Monsieur DUTREY pour les travaux d'électricité pour l'installation d'un arrêt d'urgence à la chaufferie, le conseil décide de demander un devis auprès d'un autre électricien, à savoir Monsieur PERES Yannick.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance  
Jasmine PUCH-NEDELLEC



Le Maire  
Daniel POMIES

